

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 30 JUIN 2016

Présents : MM. BERNOS, MORA, LEES, Mme COIG, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, TEULADE, Mme VOELTZEL, IDOPE, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE, LAPRUN, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, Mme BESSONNEAU, OXIBAR, LACRAMPE, ROSENTHAL, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, Mme ETCHENIQUE, LABARTHE, Mme GASTON, GAILLAT, Mme GIRAUDON, BAREILLE, Mme MIQUEU, Mme MIRANDE

Suppléants : Albert GOUT suppléant de Suzanne SAGE

<u>Pouvoirs</u> :	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Fabienne MENE-SAFRANE	à	Marc OXIBAR
	Hervé LUCBEREILH	à	Gérard ROSENTHAL
	Dominique FOIX	à	Denise MICHAUT
	Maylis DEL PIANTA	à	Aracéli ETCHENIQUE
	Jean-Jacques DALL'ACQUA	à	Henriette BONNET
	Maité POTIN	à	André LABARTHE
	Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM
	Bernard UTHURRY	à	Jean-Etienne GAILLAT
	Jean-Pierre TERUEL	à	Bernard AURISSET
	Christophe GUERY	à	Daniel LACRAMPE

Excusés : Pierre CASAUX-BIC, Gérard LEPRETRE, Rosine CARDON, Pierre SERENA, Didier CASTERES

REÇU

RAPPORT N° 160630-10-FINe - 8 JUL. 2016

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON S^{TE} MARIE

CENTRE DE COLLECTE : TARIFS D'UTILISATION

M. LEES rappelle qu'en 2012, la Communauté de Communes du Piémont Oloronais, à l'instar d'autres communes des vallées du Haut-Béarn, a procédé à la construction d'un centre d'allotement sur des terrains acquis à la commune de Lèdeuix.

Par délibération du 4 mars 2014, et après contacts avec les représentants des coopératives et l'Abattoir du Haut Béarn, il avait été convenu que :

-l'EPIC « Abattoir du Haut Béarn » coordonnerait et régulerait l'activité de collecte des ovins, caprins, et éventuellement bovins et équins,

-des conventions seraient signées avec les coopératives CAOSO, LUR BERRI, AOBBS et tout autre utilisateur agréé qui souhaiterait utiliser le centre de collecte.

Depuis 2015, l'utilisation de cet équipement se fait selon un barème identique à ceux des autres centres d'allotement du territoire, appliqué au nombre effectif d'animaux transitant par le centre :

Agneaux : 0.43 €

Autres (brebis...) : 1.28 €

Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **FIXE** les tarifs d'utilisation du Centre de Collecte de Lédeux tels que décrits ci-dessus
- **ADOpte** le présent rapport

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 30 juin 2016

Suivent les signatures

Le Président

Daniel LACRAMPE

Affiché le 08.07.16



REÇU

le - 8 JUIL. 2016

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE